



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Processus de Rabat**

Dialogue Euro-Africain sur la  
Migration et le Développement

Réunion labellisée

## Réunion labellisée Processus de Rabat, présidée par la France

### « Autorités nationales, autorités locales et migrations »

14 – 15 septembre 2021

**DOCUMENT  
FINAL**

Projet financé par l'Union européenne



Projet mis en œuvre par l'ICMPD



# Introduction

Réunion labellisée Processus de Rabat<sup>1</sup> « Autorités nationales, autorités locales et migrations » à Paris - 14 et 15 septembre 2021

- Pilotée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Intérieur français, avec le soutien du Processus de Rabat, mis en œuvre par l'ICMPD et financé par l'Union européenne
- Premier événement organisé avec un format hybride (présentiel et virtuel)
- Première réunion du Processus de Rabat portant sur cette thématique et faisant dialoguer autorités locales et nationales
- Fait écho à la priorité transversale du [Plan d'action de Marrakech 2018-2020 portant sur l'approche inclusive et pluripartite de la gestion des migrations](#)
- La réunion a attiré un public varié de plus de 80 participants (en format présentiel et virtuel), comprenant non seulement les pays et organisations partenaires, mais également des chercheurs et des représentants d'organisations internationales et de la société civile.

**Objectif** : Discuter des différents modèles de gouvernance multiniveaux dans le domaine de la migration et échanger des bonnes pratiques sur la coordination entre les autorités locales et nationales dans ce domaine.

## Résultats attendus :

- Meilleure compréhension des enjeux de coordination auxquels sont confrontées les autorités nationales et locales en matière de migration.
- Partage d'expériences différenciées des partenaires sur la coordination entre autorités nationales et locales en matière de migration.
- Réflexion sur les opportunités d'intégration du niveau local dans le Dialogue et dans la mise en œuvre du Plan d'action de Marrakech, via les Points focaux nationaux

## Une approche interactive :

- La réunion a débuté par une activité brise-glace visant à entendre les participants sur les raisons de leur présence, à les interroger sur leurs attentes et quant aux suites à donner à la réunion.
- Un jeu de rôle sur l'inclusion socioéconomique des primo-arrivants a été proposé, afin de favoriser les échanges entre les participants. Il leur a permis d'observer la complémentarité entre les différents niveaux d'autorité et le rôle prééminent des collectivités territoriales dans l'intégration sociale et économique des migrants.

Le présent document donne un aperçu des **principales conclusions de la réunion**, ainsi que des défis et des opportunités liés à la coordination entre les autorités locales et nationales.

# Enjeux de définition et de cadrage

Il existe plusieurs définitions de la **gouvernance multi-niveaux**, qui peut également prendre d'autres noms, tels que la gouvernance pan gouvernementale ou le multilatéralisme inclusif. Toutefois, dans le contexte de cette réunion, nous la considérons comme **un mode de gouvernance non hiérarchique et coopératif où les acteurs des différents niveaux gouvernementaux se réunissent sur une base volontaire, en vue de travailler ensemble pour une meilleure gestion de la migration**. Ce processus devrait idéalement conduire à une convergence des politiques entre les différents niveaux de gouvernement (autorités nationales et autorités locales) et favoriser le développement d'une approche cohérente de la migration.

---

<sup>1</sup> Réunion pilotée par la France en collaboration avec le Secrétariat du Processus de Rabat. Elle est labellisée « Processus de Rabat ». Le système de labellisation permet aux pays partenaires du Dialogue de prendre l'initiative en mettant en œuvre des activités conformes au Plan d'action de Marrakech. Ce faisant, ils contribuent à la réalisation des objectifs du plan d'action tout en répondant à leurs propres priorités stratégiques.

L'inclusion des gouvernements locaux/infranationaux dans la gouvernance mondiale autour des questions de migration s'est accélérée au cours de la **dernière décennie**, comme l'illustrent :

- L'adoption en 2015 de **l'Agenda 2030 pour le développement durable**: gouvernements locaux et régionaux y occupent une place prépondérante. Inclusions des acteurs locaux dans les processus de révision et de suivi des **Objectifs de Développement Durable (ODD)**<sup>2</sup>.
- **Le Nouvel agenda urbain** (New Urban Agenda) adopté en 2016, reconnaît que les autorités urbaines sont en première ligne pour gérer le lien entre migration et urbanisation.
- **Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** adopté en 2018. Ce Pacte appelle à inclure tous les secteurs de la politique gouvernementale et **tous les niveaux de gouvernement, y compris le niveau sous-national**.
- **Plusieurs textes au niveau local et régional** consacrent le principe de gouvernance multi-niveaux (Déclaration « Villes ensemble pour les migrants et les réfugiés »<sup>3</sup>, ou la Charte des Collectivités Territoriales d'Afrique sur la Migration<sup>4</sup>).

## La gouvernance multi-niveaux en matière de migration : défis et opportunités

→ **Le partage d'informations et de connaissances et l'instauration d'un espace de dialogue et d'échanges entre les différents niveaux de gouvernance sont nécessaires.**

Il est important que les autorités nationales et locales instaurent des échanges et se consultent sur une base régulière. Ce dialogue peut également se créer **entre pairs**, entre différentes autorités locales, en vue d'échanger des bonnes pratiques par exemple.

→ **La question de l'accès des autorités locales aux ressources humaines et financières constitue un défi majeur.**

Un des principaux défis, qui a été exacerbé par la pandémie de COVID-19, est que les autorités locales **manquent souvent de ressources humaines et financières** pour être des partenaires à part entière dans la gouvernance des migrations et pour répondre correctement aux besoins des migrants sur le terrain.

Il existe néanmoins, **plusieurs initiatives prometteuses** :

- Le [Fonds fiduciaire multipartenaires pour les migrations](#) (en anglais *Migration Multi-Partner Trust Fund/MPTF*)<sup>5</sup> constitue le seul mécanisme de financement entièrement dédié au soutien de l'action collective sur la migration. Les autorités locales sont représentées par le [Mayors Migration Council](#) (MMC)
- Au niveau régional, [l'Agenda urbain de l'UE](#) sur l'inclusion des migrants et des réfugiés, qui réunit les États membres de l'UE, la Commission européenne et les villes, implique les villes dans la création de la législation et du financement de l'UE.

→ **Il est important de lier la politique migratoire aux politiques sectorielles dans un souci de cohérence des politiques publiques.**

<sup>2</sup> En 2020, les autorités locales et régionales ont été invitées à participer à la préparation de plus de la moitié des examens nationaux volontaires sur les progrès réalisés en matière d'ODD, tandis qu'en 2021, 15 villes ont soumis des examens locaux volontaires.

<sup>3</sup> Adoptée lors du 5e Forum de Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement en décembre 2018 par plus de 60 villes

<sup>4</sup> Adoptée par l'Assemblée des maires présents à la 8<sup>ème</sup> édition d'Africités à Marrakech en novembre 2018, cette charte comprend 8 engagements concrets des gouvernements locaux et infranationaux d'Afrique en matière de migration sur le continent.

<sup>5</sup> Le Pacte mondial a appelé à la création d'un fonds de démarrage (Fonds fiduciaire multipartenaires pour les migrations /MPTF). Il s'agit d'un mécanisme de financement de l'ONU destiné principalement à aider les États membres dans leur mise en œuvre nationale du Pacte mondial. Le Mayors Migration Council (MMC) siège au comité de pilotage du MPTF.

La migration doit être intégrée au sein des différentes **politiques sectorielles** (éducation, protection sociale, marché du travail, santé, etc.) et d'analyser comment la migration impacte et est elle-même impactée par les politiques sectorielles dans une logique d'intersectorialité.

→ **Il faut s'efforcer de mettre en œuvre concrètement les politiques et les engagements en matière de migration**

Le Forum international d'examen des migrations (**IMRF - International Migration Review Forum**) qui constitue le principal organe d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations sera effectif en 2022. Il constitue une enceinte idoine pour mettre en œuvre les engagements internationaux dans le domaine de la migration, en y associant les autorités nationales et locales.

→ **Il est nécessaire de disposer de données fiables sur les migrations, pour mettre en œuvre des politiques publiques bien informées et qui répondent aux besoins des populations concernées.**

Il est nécessaire d'étayer les politiques migratoires par des données actualisées et fiables et des recherches objectives et scientifiques. Le manque de données fiables et actualisées sur les migrations, en particulier au niveau local, est un défi commun à de nombreux pays. Sans données au niveau local, les politiques et les programmes ne peuvent refléter réellement les besoins locaux.

**De nombreux outils et ressources** pour développer la coordination entre les autorités locales et nationales sur les questions de migration ont été développés. Parmi ces derniers, on peut citer :

- Les [indicateurs de gouvernance des migrations locales](#) mis en place par l'OIM pour mesurer la cohérence et l'efficacité des politiques migratoires locales<sup>6</sup>.
- Le document de l'OIM intitulé « [Migration and the 2030 Agenda : A Guide for Practitioners](#) » aide les gouvernements locaux et nationaux à mettre en œuvre les aspects migratoires des ODD.
- Le rapport de l'OCDE « [Agir ensemble pour l'intégration locale des migrants et des réfugiés](#) » et l'initiative pilote LIAT ([Local Inclusion Action Tool](#))<sup>7</sup>. Ce dernier constitue un outil de dialogue et de coordination entre acteurs locaux et mondiaux pour parvenir à des approches communes pour des villes inclusives.

→ **Il convient de mettre en place des cadres juridiques et réglementaires ainsi que des mandats appropriés pour que les villes puissent faire face aux réalités locales sur le terrain.**

La **répartition des compétences** entre les autorités nationales et les collectivités locales mériterait d'être clarifiée. Bien que le droit sépare souvent les compétences entre les deux niveaux de gouvernance, la pratique amène à faire travailler main dans la main l'ensemble des acteurs.

A titre d'exemple, bien qu'en France l'hébergement d'urgence relève des compétences de l'État, la mairie de Rennes a mis en place à partir de 2014 un dispositif d'hébergement d'urgence accueillant 950 personnes chaque nuit. Pour garantir la mise en œuvre concrète de ces cadres juridiques et réglementaires, les autorités locales doivent être dotées des **capacités financières nécessaires**.

→ **Les migrants et les membres issus des diasporas contribuent à développer des initiatives au niveau local.**

Le travail au niveau local, en accord avec les priorités nationales, peut considérablement améliorer l'engagement de la diaspora. Les migrants ressentent souvent un sentiment d'appartenance d'abord au niveau local ou régional, à leur village ou à leur province avant leur nation entière. Au Sénégal, par exemple, le Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD), est financé par le gouvernement national, l'UE et l'Agence Française de Développement. Il se concentre sur la facilitation des investissements des diasporas dans les

---

<sup>6</sup> A Accra, au Ghana, l'OIM a constaté que si la ville manque de stratégies en matière de migration et de changement climatique, de nombreuses autorités nationales, telles que le Service d'immigration du Ghana, disposent de départements décentralisés travaillant au niveau de la ville.

<sup>7</sup> Cela a été développée en collaboration avec ONU-Habitat, l'OIM, le HCR, CGLU, Council of Europe et Migration Policy Group

communautés locales d'origine. L'engagement le plus efficace des diasporas passe souvent par une coordination verticale cohérente.

## Quelques exemples d'initiatives et de dialogues émanant des villes

### Le mécanisme des maires du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)

Créé en 2018 pour lier officiellement les autorités locales au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). Le Mécanisme crée des opportunités pour les villes d'influencer les discussions du FMMD et d'échanger entre pairs. Il constitue une plateforme pour interagir avec les États, la société civile et le secteur privé, et fournit des pistes pour soutenir des solutions innovantes. Le Mécanisme des Maires est piloté conjointement par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), le Conseil des Maires pour la Migration (MMC) et l'OIM.

#### Quelques exemples concrets :

- Lors du dernier Sommet du FMMD en 2021, plus de 90 gouvernements locaux et régionaux ont participé aux discussions, **dont 25 gouvernements locaux en tant que panélistes officiels.**
- Les villes codirigent un groupe de travail sur **l'équilibre des récits de migration** (« *Public Narratives on Migration* »), où les villes fixent l'agenda avec les États. Plusieurs pays / villes de la région du Processus de Rabat font partie de ce groupe de travail.

### L'approche des villes et des territoires africains : le travail de CGLU Afrique

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A), organisation faitière des gouvernements locaux africains, a été fondée en 2005 en Afrique du Sud. Elle compte 44 associations nationales de gouvernements locaux de toutes les régions d'Afrique ainsi que 2 000 villes de plus de 100 000 habitants.

CGLU Afrique est très active dans le domaine des migrations et est consciente du rôle central que jouent les collectivités territoriales et les associations nationales de migrants dans la gestion de la migration. A ce titre, CGLU-A a récemment organisé une série de webinaires sur la thématique de la gouvernance migratoire partagée en partenariat avec l'OIM et les mairies de Rabat et Oujda au Maroc.

### Le dialogue des maires d'Afrique et d'Europe sur la croissance et la solidarité - *The Africa-Europe Mayors Dialogue on Growth and Solidarity*

Cette initiative vise à apporter des solutions innovantes et pratiques à la mobilité humaine dans les villes. 19 villes africaines et européennes participent à cette initiative, coprésidée par les maires de Freetown et de Milan. Les discussions qui se déroulent dans le cadre de cette initiative visent notamment à changer le récit public sur la migration pour mettre en avant ses aspects positifs.

## Les réseaux et les partenariats, des outils clés dans le renforcement des relations entre autorités locales et nationales

Au niveau régional, continental et international, il existe de nombreux **réseaux, coalitions et associations formels et informels** qui rassemblent les autorités locales et les villes pour permettre un échange de connaissances, encourager la coopération décentralisée et explorer des solutions locales innovantes. Dans le cadre de ces réseaux

et associations, les autorités locales et les villes sont reconnues comme des acteurs à part entière de la migration en contribuant à l'élaboration des politiques migratoires aux niveaux international, régional et national.

Au niveau européen, la DG INTPA de la Commission européenne a signé en 2015 des **partenariats stratégiques avec 5 associations regroupant des autorités locales**<sup>8</sup> afin de développer les capacités de leurs membres, renforcer les activités de plaidoyer et consolider leurs structures internes.

#### **Projet de migration de ville à ville en Méditerranée (MC2CM)**

Ce projet mis en œuvre depuis 2015 rassemble **23 municipalités et villes des deux côtés de la Méditerranée** pour discuter et contribuer à une meilleure gouvernance de la migration au niveau urbain, y compris l'accès des migrants aux services de base et aux droits de l'Homme. Le projet MC2CM vise à contribuer à des villes plus ouvertes et inclusives en tirant parti du potentiel des migrants au profit des villes et de leurs économies.

#### **Le Conseil des Maires pour la Migration - Mayors Migration Council (MMC)**

Le MMC est un réseau qui accompagne les villes qui souhaitent s'engager dans la diplomatie et l'élaboration de politiques en matière de migration au niveau international, régional et national. Le MMC œuvre à ce que les réponses mondiales aux problèmes des migrants et des réfugiés reflètent les réalités sur le terrain dans l'intérêt des nouveaux arrivants et des communautés qui les accueillent. Le Conseil d'Administration du MMC est composé de maires issus de diverses régions du monde et **l'échange entre pairs et le partage de compétences** entre les villes sont au cœur de ses actions.

## **Quelques exemples de stratégies nationales et de leur mise en œuvre au niveau local**

#### **Politique de territorialisation - Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) au Maroc**

**La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA)** adoptée en 2014, comprend 6 principes directeurs et 11 programmes d'actions transversaux (parmi lesquels la santé, le logement, l'emploi, etc.) La SNIA recoupe tous les domaines de la migration et est le fruit d'une approche intégrée et participative. **Le processus de territorialisation** de la SNIA est à l'œuvre dans différentes régions au Maroc, notamment dans **la région de l'Oriental et plus précisément dans la commune d'Oujda**. Cette commune a mis en place une gouvernance de gestion de la migration à l'échelon régional et local et une maison des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la migration à Oujda. Une plateforme de pilotage et de coordination au niveau régional et local rassemblant tous les acteurs qui œuvrent dans le domaine de la migration a également été créée.

#### **Un engagement accru des collectivités locales dans le cadre de la politique « Territoires d'intégration » en France**

« **Territoires d'intégration** » constitue un dispositif innovant de coopération entre l'État et les autorités locales pour l'intégration des étrangers, en lien avec des acteurs publics et privés du territoire, notamment les communes. Ainsi, 11 contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés ont été signés avec plusieurs métropoles. C'est notamment le cas de Rennes qui a signé avec l'État un contrat en 2020 pour mener des actions innovantes d'accueil et d'accompagnement social (aide à l'hébergement, scolarisation, accès aux soins, etc.) Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Territoires d'intégration », **la région Occitanie** (Sud-Ouest de la France) a mis l'accent sur l'apprentissage de la langue française en mettant en place des plateformes linguistiques pour informer sur les dispositifs de formation, évaluer les besoins en termes de formation et orienter vers les partenaires idoines.

<sup>8</sup> L'Association internationale des maires francophones (AIMF), CGLU et CGLU Afrique, le Forum des gouvernements locaux du Commonwealth (CLGF), le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et PLATAFORMA

# Une approche inclusive et pluripartite de l'inclusion socio-économique des migrants et des réfugiés : défis et opportunités

→ **Il convient de renforcer la coordination entre les collectivités territoriales, l'État central et la société civile pour s'assurer de la bonne inclusion socio-économiques des migrants et des réfugiés qui sont la plupart du temps dans des situations de précarité et de vulnérabilité.**

Il est important de créer des **espaces de dialogue entre l'État, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile/associations de proximité** en vue de favoriser l'insertion des populations migrantes. Les collectivités territoriales et locales constituent bien souvent l'échelon intermédiaire entre les organisations de la société civile et l'État et sont de ce fait des acteurs incontournables. Des politiques concertées sont nécessaires pour améliorer les conditions de vie et les conditions d'accès aux droits des migrants et des réfugiés<sup>9</sup>.

→ **La gestion quotidienne des populations migrantes et réfugiées incombe majoritairement aux villes qui ont des moyens financiers et humains limités. Il est donc important d'associer les niveaux intermédiaires (régions, territoires, provinces) pour appuyer les villes.**

La présence des migrants et des personnes déplacées dans certaines villes crée une pression supplémentaire sur le marché du travail et l'accès aux services de base. Ces tensions alimentent parfois des climats de racisme ou de xénophobie. Il est donc capital qu'au-delà des villes, les métropoles et les régions s'engagent dans des actions concrètes.

→ **Les actions de formations et de renforcement des capacités des autorités locales sur le sujet des migrations constituent une bonne pratique à développer.**

Plusieurs initiatives sont menées dans ce sens :

- Les autorités camerounaises proposent aux autorités locales des **formations sur le caractère spécifique et vulnérable des migrants et des réfugiés** pour s'assurer de l'intégration effective de ces populations sur le terrain.
- Au Burkina Faso, l'OIM a développé un **manuel de formation et un guide pour les acteurs locaux** sur la manière d'intégrer le lien entre migration, environnement et changement climatique dans la planification locale.
- Dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés, la ville de Rennes propose des actions de formations sur **l'accueil et l'accompagnement des personnes migrantes** destinées aux élus et aux services travaillant au plus près des migrants.
- CGLU Afrique favorise les échanges et le renforcement de capacités entre les homologues africains, en donnant les capacités aux équipes municipales sur le terrain de pouvoir réagir dans des situations d'urgence.

## Futures opportunités d'impliquer le niveau local dans le Processus de Rabat

Un des résultats attendus de la réunion a été que les discussions et débats alimentent la réflexion des membres du Processus, sur l'implication les villes et autorités locales dans le Dialogue et la mise en œuvre de son [plan d'action](#) dans l'avenir.

---

<sup>9</sup> Comme par exemple l'accès aux documents (documents d'état civil notamment), l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau et à l'électricité dans les régions agricoles, à des programmes linguistiques spécifiques, à des logements décents, etc.

En tant que réunion pilotée par la France, cette dernière a rendu compte aux membres du Comité de Pilotage (organe directeur stratégique du Processus de Rabat) des conclusions principales de la réunion. Les membres ont accueilli favorablement la perspective d'une future collaboration avec les autorités locales et il a été convenu que la France<sup>10</sup> élaborera un document de synthèse proposant de différentes options pour intégrer les acteurs locaux dans le Dialogue. Le document sera présenté lors de la prochaine réunion des fonctionnaires de haut niveau (17/18 novembre à Malabo) pour prise de décision.

---

<sup>10</sup>Avec l'appui du Secrétariat du Processus de Rabat (et en coordination avec la Guinée équatoriale qui préside actuellement le Dialogue)